

J'ajoutais plus loin, ainsi qu'en témoigne la deuxième colonne de la même page:

Je pense avoir tantôt induit par inadvertance l'honorable député en erreur. Le total de 54 millions que j'ai donné ne comprend pas les derniers crédits supplémentaires dont le total s'élève je crois à \$643,150.

Par conséquent, l'honorable député savait fort bien que tous les crédits supplémentaires, y compris les derniers crédits supplémentaires, avaient été déposés et que les derniers crédits supplémentaires de ce ministère s'élevaient à un total de \$463,150,000. Il lui suffisait, et, sachant l'usage qu'il fait des documents je ne peux pas croire qu'il ne l'ait pas fait,—de lire tous les crédits supplémentaires, y compris les derniers crédits supplémentaires, qui avaient alors été déposés, et il aurait pu constater qu'aucun poste ne concernait ce mandat du Gouverneur général.

Il me semble qu'il savait fort bien le soir du 30 janvier qu'il n'y avait pas dans les crédits, les crédits supplémentaires, ni les derniers crédits supplémentaires, un seul poste portant sur le mandat du gouverneur général. J'affirme donc, monsieur le président, et je le déclare au comité et au pays, que les faits réfutent absolument l'argument de l'honorable député qui prétend qu'il a dû attendre jusqu'à cet après-midi pour être certain que nous ne présenterions pas des crédits supplémentaires quelconques pour faire entrer en ligne de compte le mandat du gouverneur général.

Il est donc clair qu'il y a eu deux occasions de soulever la question, c'est-à-dire celle de la présentation des crédits du ministère des Affaires des anciens combattants, et le soir du 30 janvier. La question du mandat du Gouverneur général a été soulevée dès le soir du 30 janvier, mais nul ne s'en est pris à ce détail. Si nul n'en a fait mention, c'est, à mon avis, parce que l'on admettait que ce n'était pas un sujet à controverse et que le gouvernement avait fait en somme ce que tout gouvernement était appelé à faire, c'est-à-dire d'informer le parlement de ce qu'on avait fait par mandat du Gouverneur général, et de lui donner la possibilité d'en discuter, possibilité dont profite en ce moment le parlement.

A propos de la question de savoir si le parlement peut ou non censurer le gouvernement, s'il a ou non le droit de désapprouver ce qu'il a fait, que l'honorable député me permette de lui faire remarquer que l'occasion en est pleinement fournie tout au long de l'examen de ces crédits. L'honorable député a l'occasion maintenant, et il sait comment la saisir s'il pense qu'il y a vraiment sujet à controverse, de manifester son approbation ou sa désapprobation de ce qui

s'est fait par mandat du Gouverneur général, et de la ligne de conduite suivie, et que nous suivons actuellement, et pour laquelle mes collègues et moi-même n'avons pas à présenter la moindre excuse.

Nous respectons les droits du parlement. Nous avons mis le parlement au courant de ce qui avait été fait. Nous avons préservé au parlement son droit traditionnel de nous censurer s'il le désire. Nous avons simplement évité de défigurer les crédits comme l'honorable député dit que nous aurions dû le faire en y insérant des fonds qui, à mon avis, ne doivent pas y prendre place parce qu'ils ont déjà été dépensés sous l'autorité du mandat du Gouverneur général. J'affirme que ce serait demander au parlement de faire deux fois la même chose que d'insérer le mandat du Gouverneur général dans le crédit dont la Chambre est présentement saisie.

J'aimerais parler un instant de la question des droits du parlement et de l'occasion qui lui est fournie ou non d'approuver ou de désapprouver la façon dont les dépenses sont faites. Quand le chef de l'opposition a dit plus tôt cet après-midi que nous essayions ainsi de fuir nos responsabilités, je n'ai pas pu m'empêcher de penser que nul ici ne cherche à fuir ses responsabilités plus que le chef de l'opposition et le parti libéral qui cherchent à fuir leurs responsabilités depuis le début même de la présente session. Ils ont évité la responsabilité de faire face au gouvernement sur un réel sujet de controverse. Ils ont louvoyé jusqu'à ce que l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre soulevé une question dont ils puissent se saisir pour se relever de la disgrâce où les avait plongés leur conduite antérieure. Voici donc dans quelle situation nous nous trouvons. Quand nous avons assumé nos fonctions en juin dernier, nous avons constaté qu'avait expiré l'autorisation de dépenser des deniers au titre de l'aide, du transport, du logement et d'autres nécessités pour les réfugiés hongrois et pour les autres nombreux immigrants au Canada, et nous avions à choisir entre laisser ces immigrants crever de faim, suspendre l'assistance aux réfugiés que nous nous étions engagés à recevoir ou utiliser un mandat du Gouverneur général en vertu des pouvoirs qui le permettent. Nous avons adopté ce que l'on conviendra d'appeler la ligne de conduite raisonnable, courageuse, en fait, la seule que nous pouvions prendre, et nous avons utilisé un mandat du Gouverneur général jusqu'à concurrence de \$2,428,000.

Je rappelle aux députés et à vous, monsieur le président, que ce n'est pas notre faute si l'autorisation avait expiré. Au moment où l'autorisation de dépenser des deniers aurait dû être renouvelée, nous n'étions pas au